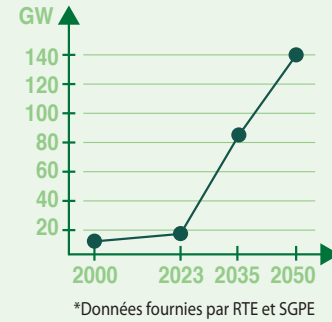


LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour limiter les effets du dérèglement climatique et assurer notre production d'électricité, il est indispensable de **développer massivement** les énergies renouvelables, et **urgent d'accélérer** leur déploiement.

Pour quels objectifs :

- **réduire de 55 %** l'émission des gaz à effet de serre d'ici 2035 et atteindre une neutralité carbone en 2050 ;
- **multiplier par 4** la production d'énergie solaire en 2035 et installer 140 GW en 2050.



UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EST :



COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Une étude d'impact environnemental est obligatoirement réalisée par un bureau d'études indépendant en amont du projet, pour évaluer son incidence sur le milieu écologique, paysager, physique et humain. Cette étude propose des mesures pour éviter les impacts au maximum et, à défaut, les réduire et les compenser. Le suivi de ces mesures est assuré par le pôle environnement de Photosol, et prochainement par le futur observatoire des ENR.



INTÉGRÉE DANS LE PAYSAGE ET RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE

Des études paysagères et de co-visibilité sont toujours réalisées en amont, ainsi qu'un travail avec les élus locaux et les riverains pour améliorer l'insertion de l'installation dans le paysage.



SÛRE

Une installation répond à des critères de sécurité stricts. Ainsi, des opérations de maintenance préventives, correctives et curatives sont programmées tout au long de l'année, pour garantir la sécurité et la performance du parc tout au long de son exploitation (30 à 42 ans).



RECYCLABLE

En moyenne, **94 %** d'un panneau est recyclable*. Le recyclage est financé par le producteur d'électricité dès l'achat de chaque panneau, par une participation versée à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Les autres éléments du parc (structures métalliques, onduleurs) sont également valorisés dans des filières dédiées.



RÉVERSIBLE

Le démantèlement est anticipé dès la construction par Photosol. Il est assuré et financé par la société de projet afin de restituer le terrain à l'identique.

*Pour en savoir plus : www.soren.eco

UN PROJET QUI SE CONSTRUIT DANS LE DIALOGUE

Nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et riverains permet de construire un vrai dialogue. Nous diffusons une information du projet la plus complète et partagée possible, en vue de l'adapter au plus près des sensibilités et intérêts de chacun.

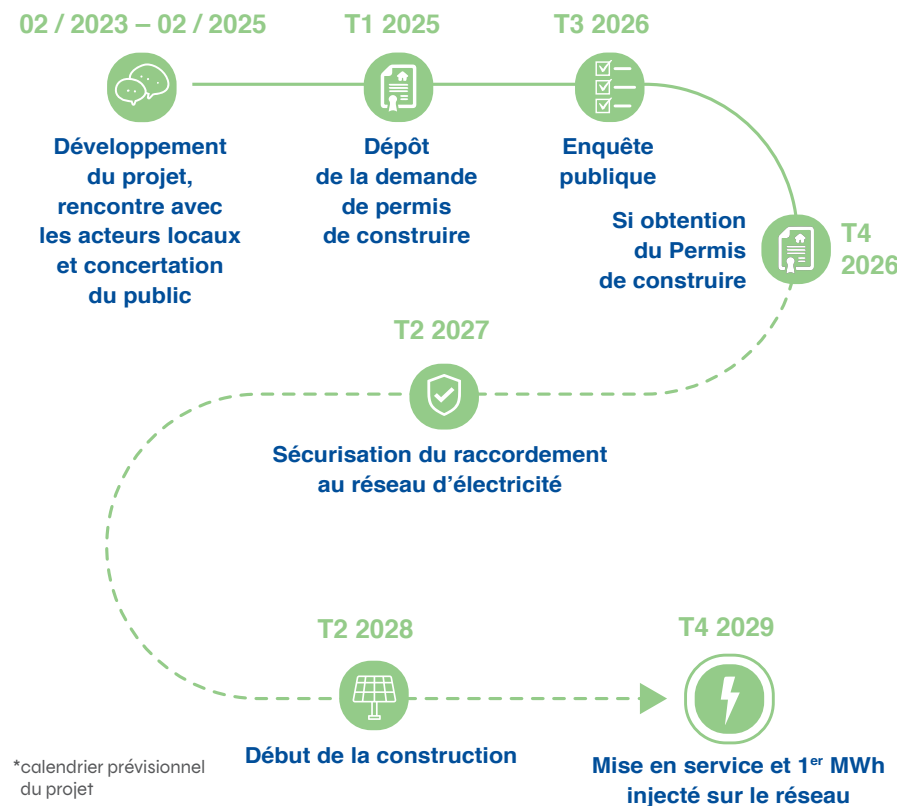
Ce projet agrivoltaïque est une opportunité unique pour le développement de nos exploitations. Nous partagerons les parcelles et trouverons des synergies dans le fonctionnement de nos élevages respectifs. Le pâturage de nos cheptels sera optimisé. Nous réfléchissons d'ailleurs à de nouvelles manières de collaborer pour aller plus loin dans la mutualisation de nos activités.

MM. Kessler, Barathon & Ribaudeau, exploitants

Ce projet agrivoltaïque est l'aboutissement d'un travail collectif avec trois agriculteurs installés à proximité qui exploiteront des parcelles actuellement en fauche. Nous avons recensé ensemble leurs besoins pour proposer une technologie solaire adaptée aux projets d'exploitation. Grâce aux structures mobiles, il est possible de coupler les besoins agricoles à la production d'énergie, en tenant compte des pratiques agricoles.

Nathalie Pringard, Cheffe de projet agricole

LES GRANDES ÉTAPES*



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !

concertation-projets@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr

Energie & Territoire

Le projet d'installation agrivoltaïque collectif de Loye-sur-Arnon



RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LE PROJET
le samedi 15 février 2025 de 10 h 30 à 12 h
à la salle des fêtes de Loye-sur-Arnon,
SUIVIE D'UNE VISITE DES TERRAINS

Ne pas jeter sur la voie publique • Imprimé à 150 exemplaires • Papier certifié FSC® • Février 2025

 **PHOTOSOL**
L'énergie d'un avenir durable

UN PROJET RESPONSABLE QUI ALLIE AGRICULTURE ET ÉNERGIE

Un projet agrivoltaïque allie production énergétique et production agricole, qui doit rester l'activité principale de la parcelle.

Il permet ainsi de conserver la vocation première des parcelles, à savoir nourrir, et de contribuer à la transition agricole en pérennisant l'activité agricole.



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

Un projet agrivoltaïque doit être réversible, et doit apporter au moins l'un des services suivants :

- 1 l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- 2 l'adaptation au changement climatique ;
- 3 la protection contre les aléas ;
- 4 l'amélioration du bien-être animal.

Les projets agricoles et leurs viabilités technico-économiques sont étudiés par un bureau d'études indépendant, en lien avec les préconisations de la Chambre d'agriculture.

QUELS SERONT LES PROJETS AGRICOLES AU SEIN DU PARC AGRIVOLTAÏQUE DE LOYE-SUR-ARNON ?

Le projet agrivoltaïque de Loye-sur-Arnon est un projet collectif regroupant 3 agriculteurs avec des activités différentes.

- M. Kessler, installé à Saint-Christophe-le-Chaudry, pourra augmenter son cheptel jusqu'à 600 brebis Suffolk ;
- M. Barathon, éleveur dans le GAEC d'Oliveau à Orcenais, souhaite développer son élevage de vaches allaitantes en vente directe avec près de 110 têtes ;
- M. Ribaudeau, installé à Marçais, pourra optimiser l'engraissement de ses génisses en augmentant la surface et la durée de pâturage.

QUEL EST LE PROJET ÉNERGÉTIQUE ?

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

87 GWh
de production
annuelle, soit
l'équivalent de la
consommation de

40 000
personnes

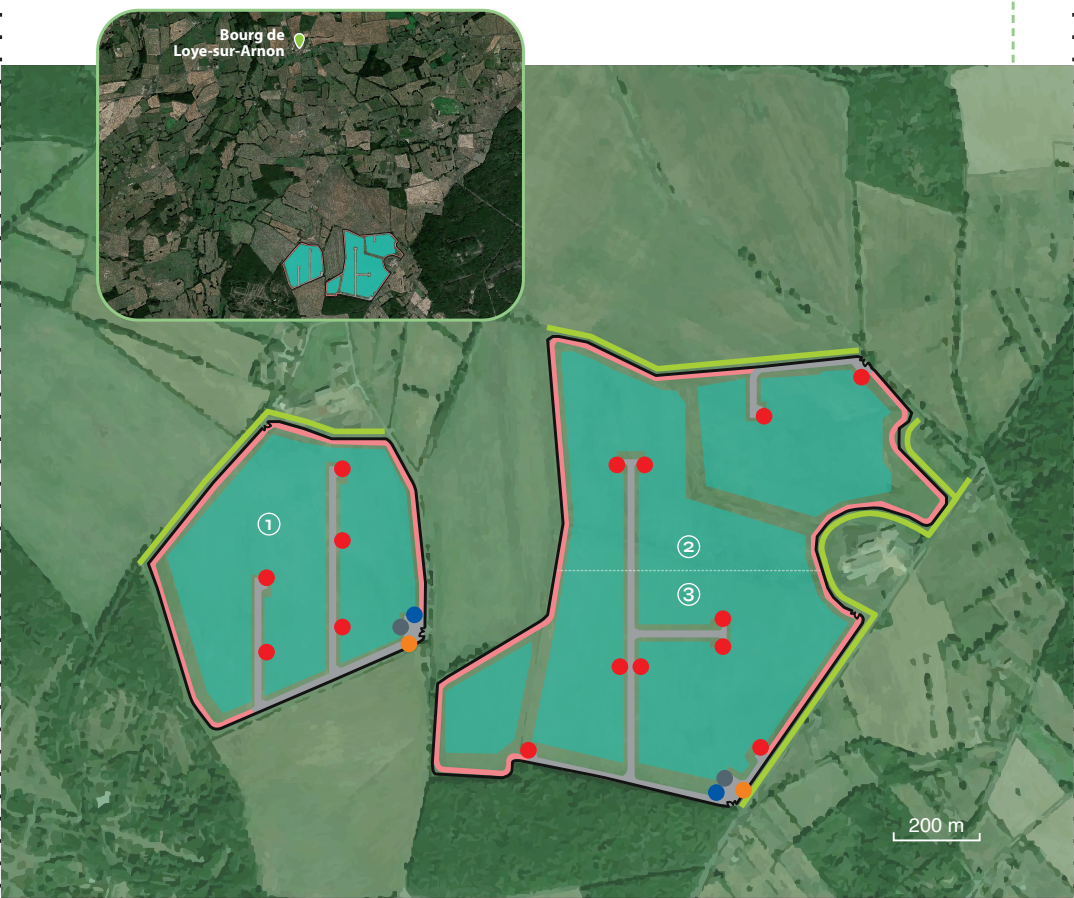
42 000
tonnes
de CO₂ évitées
par an*.

*selon la méthode
de calcul RTE

≈ 72,3 Mwc
de puissance installée
≈ 104 ha
de surface sécurisées
par une clôture

dont
≈ 32,2 ha de surface
projetée de panneaux

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AUX ENJEUX ET À SON TERRITOIRE



- Clôtures avec entrées existantes
- Structures photovoltaïques
- Postes de livraison
- Postes de transformation
- Locaux techniques
- Citernes
- Pistes lourdes
- Pistes légères
- Haies périphériques à créer
- 1 M. Kessler
- 2 M. Barathon
- 3 M. Ribaudeau

LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

DES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

▪ Taxes locales annuelles IFER, CET et TF*

Pour la commune
de Loye-sur-Arnon
≈ 54 300 €

Pour la Communauté
de communes
Berry Grand Sud
≈ 108 300 €

Pour le département
du Cher
≈ 57 400 €

▪ Taxe d'aménagement pour la commune de Loye-sur-Arnon**

≈ 107 000 €

*Estimations à septembre 2024 **Versée en une fois, estimation à septembre 2024

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Des entreprises locales mobilisées

pour la plantation et l'entretien des haies,
pour les clôtures, la préparation du terrain,
l'ensemencement des prairies...

POUR LES HABITANTS DE LOYE-SUR-ARNON

Mise en place d'un financement participatif
offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

POUR LA COMMUNAUTÉ AGRICOLE DU CHER

Photosol participera à un fond de soutien géré
par la Chambre d'agriculture afin de pérenniser et développer
l'activité agricole du département de Cher.



L'insertion paysagère

Plusieurs mesures significatives ont été proposées pour atténuer la co-visibilité :

- le maintien du couvert forestier existant et des linéaires de haies ;
- la création d'environ 2 900 m linéaires de haies.



La préservation de la biodiversité

L'ensemble des enjeux de biodiversité (faune, flore et habitats) ont été pris en compte lors de la définition de l'implantation. Ainsi, environ 150 ha ont été évités afin de réduire les impacts sur la biodiversité.



La protection acoustique

Les postes de transformation émettent du bruit lors de leur fonctionnement, mais il reste généralement faible et localisé. Ces postes, silencieux la nuit, sont implantés à distance des habitations afin de garantir la tranquillité des riverains.



Sûreté de l'installation

Des citernes seront installées à l'intérieur du parc afin de circonscrire tout risque d'incendie externe ou interne à l'installation. Les préconisations du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ont été prises en compte.